

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil d'Administration du 10 JUILLET 2024

Le mercredi dix juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du conseil, sur la convocation de sa Vice-Présidente du vendredi cinq juillet deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam Mulot.

Nombre de votants : en exercice : 11 Présents : 8 votants : 8

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER, Dieinaba SY, Alain QUIBEL, représentants le Conseil Municipal,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

M. RICHIER est désigné secrétaire de séance.

2024-34 bis – annule et remplace la délibération 2024-34

Provision pour créances douteuses – Budget M22 de la Résidence Autonomie

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,
Vu le Conseil d'Administration du 10 juillet 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour créances douteuses basées sur 15 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses ;
- **PREND ACTE** que le calcul établi en 2022 s'élève à 4 341.45 € ;
- **APPROUVE** l'inscription ultérieure d'un crédit de 651.22 € au compte 6817 en décision modificative n°1 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à exécuter les écritures nécessaires, en concertation avec le comptable une fois la décision modificative n°1 adoptée.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240821-2024-34bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2024

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT



ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 15%)	651,22	0,00
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE		
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	651,22	0,00

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
VANDERPERRE BERNARD	T-34	09/08/2021	4161	179,79	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	26,97	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-43	08/11/2021	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-51	03/12/2021	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-54	20/12/2021	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-3	10/02/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-11	28/04/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-15	12/05/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-21	04/07/2022	4161	146,66	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	22,00	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-27	17/08/2022	4165	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-43	14/11/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-44	14/11/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00
VANDERPERRE BERNARD	T-58	31/12/2022	4161	401,50	SATD employeur positive sans provision - 12/04/24	60,23	0,00